

Une question parlementaire ...

est une demande écrite officielle et publique faite par un(e) député(e) et adressée à un membre du gouvernement. Il y a différents types de questions parlementaires. Le plus souvent, des questions écrites « simples ». Dans ce cas-ci, le/la ministre est obligé(e) de fournir une réponse écrite dans un délai d'un mois.

À quoi servent-elles ?

Un contrôle du gouvernement

Les questions parlementaires s'inscrivent dans le cadre d'une démocratie parlementaire dans laquelle le parlement a pour mission de contrôler le gouvernement. Ainsi, chaque député(e) qui souhaite avoir des précisions sur une politique d'un(e) ministre donné(e), peut remettre sa ou ses question(s) au président(e) de la Chambre des députés. Ce dernier décide, seul, de la recevabilité des questions en « fonction de l'intérêt général, de l'importance ou de l'actualité de leur objet », et les transmet le cas échéant au ministre compétent(e).

Un outil de l'opposition ?

Étant donné que les membres du gouvernement ont en pratique une couleur politique différente des partis formant l'opposition parlementaire, il est peu étonnant que ce soient les députés(e)s de l'opposition qui posent le plus de questions au gouvernement. En effet, les députés de l'opposition ont une approche qui est souvent « plus critique » du gouvernement que leurs collègues qui forment la majorité parlementaire. Néanmoins, ce n'est pas pour autant que les député(e)s de la majorité restent inactifs/-ves : souvent, ils/elles posent des questions qui servent à légitimer la politique gouvernementale.

Un accès à l'information alternatif

Le/la ministre est obligé(e) de répondre aux questions parlementaires. Ainsi, elles sont aussi un moyen de recevoir des informations sur les activités des administrations ou des entreprises publiques.

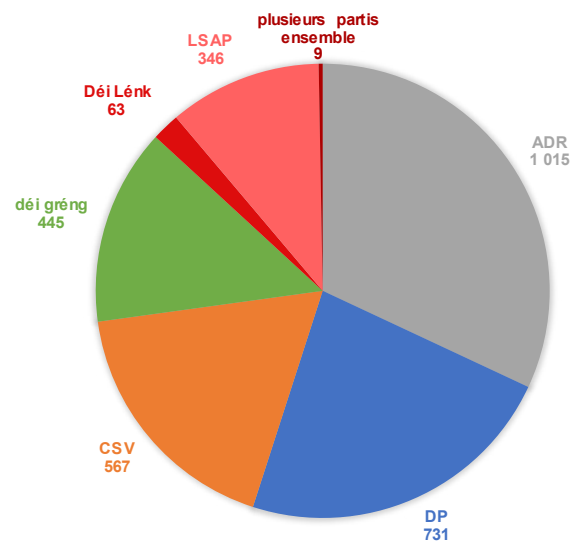
Où les trouver ?

Tout(e) citoyen/-ne intéressé(e) peut consulter les questions des députés et les réponses fournies par les ministres sur l'onglet dédié du site de la Chambre des députés [Accueil/TravailALaChambre/Recherche/RoleDesAffaires](#) ou bien en lisant le compte rendu de la Chambre.

Questions parlementaires déposées lors des législatures 2009-2013* et 2013-2018*

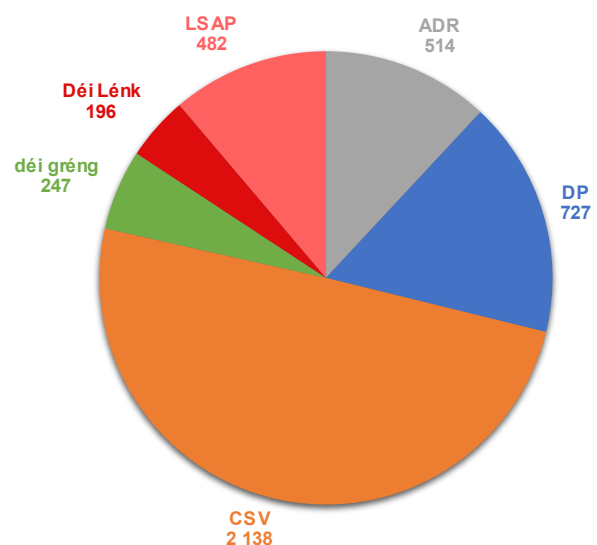
2009-2013

gouvernement CSV-LSAP : total = 3 176 QP



2013-2018

gouvernement DP-LSAP-déi gréng: total = 4 304 QP



Vous trouverez les détails des questions parlementaires sur notre site Internet www.zpb.lu sous l'onglet Fact Sheets.

Source: Chambre des députés

* Les calculs se basent sur tout type de questions parlementaires déposées jusqu'au 14 juillet 2018. Il faut aussi noter que la législature 2009-2013 a été plus courte vu les élections anticipées en 2013.

Sources

Mémorial. Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Règlement de la Chambre des Députés, Texte coordonné à jour au 1er juin 2015, A–N°202, 1er janvier 2017, pp. 21-22.

SAALFELD, Thomas, „Parlamentarische Anfragen als Instrumente politischer Kommunikation.“ in *Parlamentarische Anfragen als Instrumente politischer Kommunikation*, 2009.

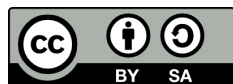
SPEER, Sandra et al., « L'importance grandissante des évaluations au sein des parlements : Les gouvernements tenus de rendre des comptes ? » in: *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 2015/1 (Vol. 81), pp. 41-62.

Editeur

Zentrum fir politesch Bildung
28, route de Diekirch
L-7220 Walferdange
www.zpb.lu

Auteur

Kevin Lopes



Le Fact Sheet est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International.